



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCES-VERBAL CONSEIL SYNDICAL CADOURS

Séance du 08 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars 2024, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17h38

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Rapporteur : Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner : LINDAN Éric

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	-----------	----------------	------------

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents	Délégué Suppléant	Présents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIEU Nelly	<input type="checkbox"/>
Brignemont	FONTES Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRANDO Pascal	<input type="checkbox"/>
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DUPRAT Mélanie	<input type="checkbox"/>
Cadours	LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SACAREAU Régine	<input type="checkbox"/>
Cadours	JULIAN Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HERAUT FLAMANT Céline	<input type="checkbox"/>
Caubiac	SAINZ Josette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GOLSE Brigitte	<input type="checkbox"/>
Cox	LOUDIN Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MEUNIER Laurent	<input type="checkbox"/>
Cox	BOURGEOIS Coralie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CLEMENÇON Christian	<input type="checkbox"/>
Drudas	DULONG Denis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FUNDARO Sébastien	<input type="checkbox"/>
Le Grès	BARBREAU Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAREL Marie Josée	<input type="checkbox"/>
Lagraulet St Nicolas		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEANCLOS Marion	<input checked="" type="checkbox"/>
Laréole	GAUTHE Fabien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DARDENNE Corinne	<input type="checkbox"/>
Puysségur	LINDAN Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAVERGNE Clémence	<input type="checkbox"/>
Vignaux	LECONTE Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LABAT Elise	<input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation : 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de Conseillers
présents : 12

Nombre de
pouvoirs : 01

Ont donné pouvoir : Dulong Denis à OUDIN Céline

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Président

1. Approbation Compte Gestion 2023
2. Approbation Compte Administratif 2023
3. Affectation du résultat 2023
4. Constitution d'une provision
5. Adoption Budget Primitif 2024
6. Frais de scolarité 2023
7. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – Rénovation énergétique Ecole élémentaire Cadours avec production de chaleur par géothermie

Point à rajouter à l'ordre du jour :

Contribution complémentaire financière des communes pour 2024

A. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

DELIBERATION N° : 20240308-04

Rapporteur : Président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

43400 - ETAT DES REVENUS DE CADOURS		Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Autorisations budgétaires totales (a)	493 891,53	2 324 992,64	2 818 884,17	
Titres de recettes de (b)	134 012,31	1 916 833,41	2 050 845,72	
Dotations de (c)	606,00	70 551,73	71 157,73	
Recettes autres (d + e - f)	159 273,22	1 427 597,50	1 586 870,72	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (a)	493 891,53	2 324 992,64	2 818 884,17	
Montants de (b)	224 573,95	1 442 379,78	1 666 953,73	
Annulations de mandats (g)		39 881,33	39 881,33	
Dépenses totales (h + i - g)	224 573,95	1 482 268,11	1 706 842,06	
RESERVE DE L'EXERCICE				
(a - h) Excédent		176 534,53	176 534,53	
(a - h) Déficit	-12 029,54		-12 029,54	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43400 - ETAT DES REVENUS DE CADOURS		Exercice 2023			
	RESULTAT DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2022)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (EXERCICE 2023)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERTS ET INFORMATION DE RESULTATS PAR ORDONNATEUR D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-33 822,89		-33 822,89		-67 645,78
Fonctionnement	493 891,53		176 534,53		670 426,06
TOTAL I	459 068,64		142 711,64		602 780,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	459 068,64		142 711,64		602 780,28

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Où l'exposé du président le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame Christine CADRET, receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

B. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

DELIBERATION N° : 20240308-05

Rapporteur : Président

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 relatif au budget général du SIVS du Pays de Cadours.

SIVS DU PAYS DE CADOURS - BUDGET SIVS DU PAYS DE CADOURS - CA - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES		J	
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS		C1	

	RESULTAT DE L'EXERCICE				A1	A2	A3
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultat exercice antérieur (1)	Résultat de l'exercice (1)			
TOTAL DU BUDGET	1 078 358,02	2 021 845,01	380 488,91	3 480 691,94			3 480 691,94
Investissement	226 573,85	193 344,31 (2)	-31 402,88	488 415,28			488 415,28
Dont 1658		0,00					
Fonctionnement	1 851 784,17	1 828 500,70 (3)	398 871,77	3 070 155,66			3 070 155,66

	RESTES A REALISER (4)			B1	B2	B3
	Depense	Recettes	Solde (B) (5)			
TOTAL des BAR	I + II	3 209,46 III + IV	107 147,82		107 147,82	
Investissement	I	3 209,46 III	107 147,82		107 147,82	
Fonctionnement	II	0,00 IV	0,00		0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
	(A)	(B)
TOTAL	A1 + B1	3 587 847,76
Investissement	A2 + B2	596 563,10
Fonctionnement	A3 + B3	3 070 155,66

SIVS DU PAYS DE CADOURS - BUDGET SIVS DU PAYS DE CADOURS - CA - 2023

II - PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET		A	

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	a	b	c
	Section d'investissement	e	d	f

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		Report en section d'investissement (003)	
	g	h	i	j
	(si déficit)	0,00	(si excédent)	398 871,77
	(si excédent)	31 402,88	(si déficit)	0,00

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= a + b + c + d	1 901 780,88	= e + f + g + h + i + j	2 421 634,78
--	------------------------	---------------------	--------------------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	k	l	m	n
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= k + l		= m + n

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	o	p	q	r
	TOTAL CUMULE	= o + p + k + l		= q + r + m + n

Monsieur le Président sort de la salle afin de permettre aux délégués de délibérer. Il ne prend donc pas part à la délibération.

Madame Céline OUDIN, Vice-présidente, fait procéder au vote et propose d'accepter le compte administratif sus cité.

Où l'exposé le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres présents décide :

- **D'adopter** le compte administratif pour l'exercice 2023 pour le Budget général du SIVS du Pays de Cadours

Vote : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

C. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

DELIBERATION N° : 20240308-06

Rapporteur : Président

Monsieur le Président informe que suite à l'approbation du Compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Vu les instructions de la M57,

Vu l'approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Général de la Commune,

Il est proposé les affectations suivantes :

Fonctionnement :

-	Résultat 2023	+ 176 534.53 €
-	Résultat antérieur (reporté)	+ 399 871.77€
-	Résultat cumulé	+ 576 406.30 €

Investissement :

-	Résultat 2023	- 33 229.54 €
-	Résultat antérieur (reporté)	- 31 402.86 €
-	Résultat cumulé	- 64 632.40 €
-	Restes à réaliser en dépenses	5 209.46 €
-	Restes à réaliser en recettes	107 147.82 €
-	Solde	+101 938.36 €

Affectation :

⇒ Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au R001 « Déficit d'investissement reporté », la somme de 64 632.40 €

⇒ L'affectation en recettes de fonctionnement est portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 576 406.30 €

⇒ Affectation en réserve au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) n'est pas nécessaire.

Où l'exposé du président le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver** l'affectation et le report des résultats 2023 tel que présentés ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à inscrire ces reports au Budget 2024 du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays de Cadours.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

D. CONSTITUTION D'UNE PROVISION	DELIBERATION N° : 20240308-07
--	--------------------------------------

Rapporteur : Président

Monsieur le président informe

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire, en vertu du principe comptable de prudence

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes et syndicat intercommunaux

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré

Considérant l'état des restes à recouvrer adressé par le service de gestion comptable

Où l'exposé du président le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE CONSTITUER** une provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 753€
- **D'IMPUTER** ce montant au chapitre 68 – Article 6817 du budget principal 2024
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la bonne réalisation des présentes.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

E. ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024	DELIBERATION N° : 20240308-08
---	--------------------------------------

Rapporteur : Président

Monsieur Président présente la préparation du budget primitif du SIVS du Pays de Cadours à l'équilibre pour l'année 2024 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses = 2 443 048.02 €

Recettes = 1 866 641.72 € + 576 406.30 € au R002 (résultat de fonctionnement reporté 2023)
= 2 443 048.02 €

Section d'Investissement :

Dépenses = 1 816 604.08 € + 64 632.40 € au R001 (résultat reporté 2023)
= 1 881 236.48 €

Recettes = 1 881 236.48 €

Total général du budget

Dépenses fonctionnement et investissement = 4 324 284.50 €

Recettes fonctionnement et investissement = 4 324 284.50 €

Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur l'adoption du budget :

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

F. FRAIS DE SCOLARITE 2023

DELIBERATION N° : 20240308-09

Rapporteur : Président

Monsieur le Président informe que des élèves domiciliés à l'extérieur du SIVS sont scolarisés dans les écoles du SIVS.

Pour la restitution de la compétence scolaire aux communes au 1er janvier 2017, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avait établi un coût net par enfant des écoles Brignemont, Cadours et Cox de la façon suivante :

Ecole	Brignemont EE	Cadours EE - EM	Cox Primaire
Coût net par enfant	2 000.87€	2 098,00 €	2 544.37€

Ce coût comprend l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles mais aussi de l'ensemble des services associés (ALSH, Restauration, garderie) en 2016 ainsi qu'une estimation des charges d'investissement, déduction faite des recettes de fonctionnement.

Les textes de lois ne nous permettent pas d'inclure certains frais dans le calcul, en effet seuls les frais liés aux charges de fonctionnement des écoles sont à prendre en charge au titre de la participation aux frais de scolarité.

Pour 2024, Il est proposé de fixer le montant des frais de scolarité pour les communes extérieures au SIVS pour :

- un élève de maternelle à : 2 606.37 €

- un élève d'élémentaire à : 2 161,49 €

Où l'exposé du président le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE VALIDER** le montant des frais de scolarité pour les communes extérieures au SIVS

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

G. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – REVONOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS AVEC PRODUCTION DE CHALEUR PAR GEOTHERMIE

Monsieur le Président informe que les 3 candidats retenus dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique avec géothermie de l'école élémentaire de Cadours ont remis leurs offres finales le 27 février dernier, la commission de travail a analysé les offres finales. C'est le groupement VLA et SudEcoWatt qui est attributaire du marché pour un montant de 108 100.00€ HT.

Les candidats non retenus seront informés dès la semaine, puis le candidat retenu sera convié à une rencontre de mise au point en vue de la notification du marché.

H. CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE FINANCIERE DES COMMUNES POUR 2024

Madame la première Vice-Présidente du SIVS et Présidente de la commission finance informe l'assemblée que le Syndicat aura à faire face, en 2024, à des dépenses de fonctionnement incompressibles (inflation des matières énergétiques, revalorisations salariales, adaptations légales...) et des dépenses structurantes d'investissement,

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée les critères de la contribution actuellement versée par les communes membres au SIVS correspondant à deux critères qui sont de deux ordres :

L'attribution de compensation établie dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 19 décembre 2016 et la part variable complémentaire votée par les communes membres du SIVS.

Madame la Vice-Présidente indique à l'assemblée la composition de la commission finance : Mme Oudin, M. Boussarot, Mme Sainz, M. Barbreau, M. Dulong.

Madame la Vice-Présidente, rapporteuse de la Commission finance, fait état à l'assemblée du travail de leur réflexion et compte tenu des besoins du SIVS propose :

- Que la contribution complémentaire soit portée à 220 000€,
- De ne plus procéder à un mode de calcul basé sur 50% à l'habitant et 50% à l'élève mais de tout ramener au titre de l'année 2024 à 100% à l'élève.

Madame la Vice-Présidente, compte tenu des éléments précités détaille aux communes le nouveau montant de leur participation financière au titre de l'année 2024 :

Communes	Nbre Elèves 1 ^{er} Janvier 2024	Participation des Communes au Titre de 2024
BRIGNEMONT	26	15 253.33 €
CABANAC-SEGUENVILLE	14	8 213.33 €
CADOURS	107	62 773.35 €
CAUBIAC	59	34 613.33 €
COX	44	25 813.33 €
DRUDAS	13	7 626.67 €
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	23	13 493.33 €
LAREOLE	11	6 453.33 €
LE GRES	55	32 266.67 €
PUYSEGUUR	11	6 453.33 €
VIGNAUX	12	7 040.00 €
	375	220 000 €

Madame la Vice-Présidente fait un rappel de la participation financière des communes au SIVS au titre de l'année 2024 :

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente et rapporteuse de la commission finances,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir la proposition émanant de la commission finances et après en avoir échangé et débattu,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la contribution complémentaire des communes au titre de l'année 2024 pour un montant de 220 000€ et de fixer cette répartition au nombre d'élèves par communes inscrits dans les écoles au 1^{er} Janvier de l'année civile.

Vote : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	-----------	----------------	------------

L'ordre du jour du Conseil Syndical étant terminé, Monsieur le Président propose de passer à quelques questions ou sujets complémentaires.

A. DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

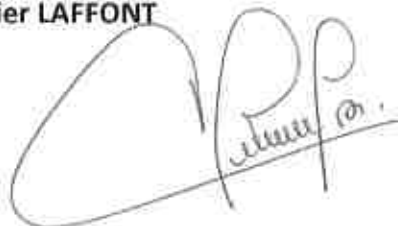
Date	Objet	Lieu	Heure
Vendredi 22 mars 2024	BUREAU SIVS	Hôtel de Ville Cadours	17h30
Vendredi 29 mars 2024	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Hôtel de Ville Vignaux	17h30
Mardi 7 mai 2024	CEREMONIE ECOLES ELEMENTAIRE CADOURS	Cérémonie Monument aux morts	14h30
Lundi 13 mai 2024	BUREAU SIVS	Hôtel de Ville Cadours	17h30
Vendredi 17 mai 2024	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Hôtel de Ville Brignemont	17h30
Vendredi 21 juin 2024	BUREAU SIVS	Hôtel de Ville Cadours	17h30
Vendredi 28 juin 2024	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Hôtel de Ville Le Gres	17h30
Vendredi 20 septembre 2024	BUREAU SIVS	Hôtel de Ville Cadours	17h30
Vendredi 27 septembre 2024	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Hôtel de Ville Lareole	17h30
Vendredi 8 novembre 2024	BUREAU SIVS	Hôtel de Ville Cadours	17h30
Vendredi 15 novembre 2024	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Hôtel de Ville Cox	17h30
Vendredi 29 novembre 2024	BUREAU SIVS	Hôtel de Ville Cadours	17h30
Vendredi 6 décembre 2024	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Hôtel de Ville Caubiac	17h30
Mercredi 11 décembre 2024	PREVI REMISE AIDE SOCIALE SIVS	Hôtel de Ville Cadours	9h00

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

REMERCIEMENT À LA COMMUNE DE CADOURS, D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL

Le Président du SIVS Pays de Cadours

Didier LAFFONT



Le Secrétaire de séance

Éric LINDAN

